

Christian Bouquet

L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne

Turbulences et fermentation sur les marges

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Christian Bouquet, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 222 | Avril-Juin 2003, mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index870.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires de Bordeaux
<http://com.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://com.revues.org/index870.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Christian Bouquet

L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne

Turbulences et fermentation sur les marges

Pagination originale : p. pp.181-198

- 1 Le tracé actuel des frontières politiques de l'Afrique résulte d'un découpage de premier jet. Il a été calculé (M. Foucher, 1994, p. 167) que 87% de la longueur de ces frontières, soit 70 000 km sur un total d'environ 80 000 km, étaient directement hérités des partages coloniaux.
- 2 En redessinant à la règle et au crayon un continent qui, il est vrai, montrait de larges zones de discontinuité dans son occupation humaine, les Anglais et les Français, principaux acteurs de l'Histoire, ont mis en place un mécanisme inhabituel : ce sont leurs frontières qui ont créé des Etats (C. Clapham, 1998, p. 79). Parmi les conséquences de ce paradoxe, on soulignera les menaces de turbulences militaro-politiques sur les marges, surtout quand la revendication territoriale apparaît comme un recours mobi-lisateur. Mais on notera aussi la dynamique de l'économie transfrontalière informelle, basée sur la contrebande.
- 3 On serait tenté d'élargir la réflexion sur le thème de la limite comme métaphore, ou comment le virtuel génère l'informel. Mais, derrière cet exercice intellectuel un peu vain, il demeure la précarité dans laquelle subsistent des populations vivant bien au-dessous du seuil de pauvreté, et particulièrement sensibles à la fois aux risques politiques et aux micro-opportunités économiques créées par la situation.

À la règle et au crayon

- 4 Longtemps *terra incognita* pour les Européens, l'Afrique subsaharienne ne se livra que lentement, d'abord à la curiosité des voyageurs arabes (Al-Bâkri, Ibn-Fatima, Al-Umari, Jean-Léon l'Africain), puis à l'observation des explorateurs (Mungo Park, René Caillié, Heinrich Barth, Gustav Nachtigal), avant de se rendre sans grands combats aux militaires colonisateurs portant majoritairement des uniformes anglais ou français.
- 5 Les rapports produits par tous ces découvreurs ne faisaient pas état d'un espace totalement indifférencié. Même si l'Afrique n'a guère laissé de traces écrites de son Histoire, elle a connu et montré des organisations étatiques dans sa partie subsaharienne dès le X^e siècle (fig. 1), avec les grands Empires de Ghana, du Mali ou du Kanem-Bornu, avec des souverains-chefs de guerre qui hantent toujours les mémoires comme Ousmane Dan Fodio, El-Hadj Omar ou Samori Touré, ou encore avec les principautés urbaines du pays hausa (Kano, Kaduna, Zaria).
- 6 C'est dire qu'entre les immensités vides il y avait des espaces « administrés », et donc une certaine conscience des limites au-delà desquelles commençait l'inconnu ou l'insécurité : le territoire de l'autre. On a longtemps pensé que l'unité de ces entités organisées (ou moins inorganisées) était de nature ethnique, mais n'aurait-il pas été politiquement dangereux d'en faire un dogme pour le tracé futur des frontières modernes ?
- 7 Celles-ci commencèrent à se profiler avec le début des démangeaisons coloniales, bien résumées par le ministre français Jules Ferry (1832-1893) à la fin du XIX^e siècle : « *la politique coloniale est fille de la politique industrielle. La consommation industrielle est saturée ; il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société européenne en faillite.* »
- 8 Déjà, en 1788, l'African Association of London commençait à financer les grandes explorations. A partir de 1870, le Comité de l'Afrique française manifestait à son tour un impérialisme véhément. Et Léopold II, roi mégalomane des Belges, bâtissait le projet de

réaliser, à titre personnel, des affaires fructueuses au Congo afin « *d'ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré.* »

9 Il revint à Bismarck de gérer cette « fièvre de la carte ». Il réunit à Berlin en 1884-85 une conférence chargée « *de régler, dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique (...) et en même temps d'assurer les moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes.* »

10 L'acte général de la Conférence de Berlin, signé le 26 février 1885, contenait toutes ces sympathiques marques de philanthropie, mais fixait aussi pour la compétition qui allait démarrer des règles précises :

11 - tout Etat civilisé occupant la côte avait le droit d'accroître son territoire vers l'intérieur jusqu'à ce qu'il rencontre un autre Etat civilisé ou un obstacle naturel,

12 - l'occupation des terres ainsi conquises devait être effective ; il était donc nécessaire d'y entretenir une autorité représentant la puissance souveraine pour que les zones d'influence soient respectées (Bouquet, 1982, p. 58).

13 Compte tenu des points d'appui occupés par les Anglais, les Français et les Allemands dans la partie subsaharienne de l'Afrique, le découpage risquait d'être plus proche d'un marché de dupes que d'un partage loyal (fig. 2), car la diplomatie britannique, fort active et peu respectueuse des accords de Berlin, avait relégué la France au nord du 14^e parallèle (ligne Say-Baroua) dès 1890, et signé avec l'Allemagne un traité lui accordant une fenêtre sur le lac Tchad, alors que nul ressortissant allemand n'avait foulé cette région depuis l'océan Atlantique¹.

14 La stratégie britannique contraignait donc la France à se lancer dans une véritable « course au Tchad », sous peine de ne pouvoir relier géographiquement ses possessions d'Algérie, du Sénégal et du Congo. C'est pourquoi trois missions furent organisées sans tarder au départ de ces trois points cardinaux :

- Emile Gentil remonta le Congo, fit porter ses baleinières à dos d'hommes jusqu'au Chari, qu'il descendit pour atteindre le lac Tchad en novembre 1897 ;
- les capitaines Voulet et Chanoine partirent de l'ouest et longèrent (plus ou moins scrupuleusement) le 14^e parallèle pour contenir la pression anglaise au sud. Mais, saisis en route par une sorte de folie conquérante (Rolland J-F., 1976)² ils se livrèrent à des exactions meurtrières qui leur valurent d'être tués par leurs tirailleurs et remplacés par les capitaines Joalland et Meynier. Ceux-ci parvinrent au lac Tchad en octobre 1899 ;
- enfin, la mission saharienne lancée d'Alger sous la direction du commandant Lamy et du scientifique civil Foureau, forte de 300 hommes et de 700 chameaux, effectua très difficile traversée du désert et n'atteignit le lac Tchad qu'en janvier 1900.

15 Malgré le manque de synchronisation des trois colonnes, la jonction se fit en avril 1900 au confluent du Logone et du Chari, où le résistant local Rabah fut vaincu et tué. Mortellement blessé lors de ce combat, Lamy donna son nom à la cité construite à cet endroit, qui devait devenir plus tard la capitale du Tchad avant de s'appeler N'Djaména.

16 Ainsi la France venait-elle de dessiner au cœur du continent ce qui serait jusqu'en 1958 l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) et l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.). En moins de 20 ans, deux grandes puissances (et secondairement l'Allemagne) s'étaient partagé un territoire quasiment inconnu et plus de 20 fois supérieur en superficie à eux tous réunis. Il restait à occuper cet espace, et chacun s'employa à quadriller son terrain en le subdivisant à la mode jacobino-cartésienne et en déléguant son administration dans les contrées les plus reculées.

17 Si les frontières politiques avaient été figées à cette époque de l'histoire, on aurait aujourd'hui une Afrique moins morcelée (fig. 3). Mais, avec la montée du sentiment indépendantiste et le jeu des intérêts néocolonialistes, la balkanisation du continent fut inévitable, malgré la lutte

panafricaine du ghanéen Kwamé Nkrumah. L'un des artisans de cet éclatement fut l'ivoirien Félix Houphouët-Boigny, qui refusait la prééminence de Dakar dans une éventuelle fédération d'Afrique de l'Ouest, et qui rejetait le principe d'un « *regroupement de la misère et de la médiocrité* » ; en fait il ne voulait partager ni son pouvoir ni les richesses de son pays.

18 Il fallut donc ajouter, à la veille des indépendances (à la fin des années 1950), environ 13 600 km de frontières nouvelles soit 20% de plus, dont la moitié pour redécouper l'A.O.F. sur la base du tracé des 12 colonies françaises qui la composaient (Foucher M., 1994, p. 170).

19 La nouvelle carte de l'Afrique politique restait néanmoins beaucoup plus géométrique qu'africaine (fig. 4). Elle était directement issue des cabinets diplomatiques européens et, pour une part non négligeable, de l'audace parfois irraisonnée de quelques hommes qui, sur le terrain, avaient infléchi la route qui leur était assignée : ainsi le commandant Lamy avait-il entrepris lors de sa descente d'Algérie de contourner le lac Tchad par le sud, foulant délibérément le sol « anglais » dans l'ambition toute personnelle mais aussi patriotique de gonfler la conquête française.

20 L'insignifiance du rôle, aussi bien pacifique que militaire, des Africains dans le tracé de leurs frontières politiques pouvait laisser supposer l'apparition de quelques regrets revendicatifs au fil du temps. Il y en eut, mais on observa également une cristallisation d'activités économiques singulières le long de ces lignes virtuelles censées représenter des barrières.

Turbulences politiques et fermentation économique sur les marges frontalières

21 L'originalité de ce découpage politique fut renforcée, après les indépendances, par des éléments tout aussi étonnants. Il y eut d'abord la légitimisation (la sacralisation ?) des frontières coloniales par l'O.U.A. (Organisation de l'Unité Africaine) qui imposa, dans la résolution signée au Caire en juillet 1964, de « *respecter les frontières existant au moment où les Etats ont accédé à l'Indépendance nationale* ». Ainsi érigé en dogme, le principe de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation n'a guère été formellement contesté depuis, du moins en Afrique subsaharienne³ à l'exception notable de la sécession avortée du Biafra (1967-70).

22 Or, très peu de traités inter-Etats indépendants ont véritablement cautionné les frontières héritées, et plus de 40% de leur longueur n'ont jamais été matériellement démarqués sur le terrain (M. Foucher, 1994, p. 85). Quand on sait que le tiers du reste correspond à une limite naturelle (fleuve ou lac), on imagine l'ampleur du travail qui reste à accomplir pour les arpenteurs et les topographes. Une limite naturelle de ce type n'est d'ailleurs pas un gage d'incontestabilité dans ces pays tropicaux où les régimes hydrographiques accusent de fortes amplitudes entre basses et hautes eaux : où sont les traits de rive, où est le trait médian ?

Conflits frontaliers et dérivés

23 En Afrique subsaharienne, si l'on excepte la contestation marocaine sur l'ex-Sahara espagnol, l'une des plus vieilles querelles de frontière oppose le Tchad à la Libye, ce qui est relativement paradoxal puisque c'est l'une des rares frontières africaines à avoir été formellement reconnue par un Etat indépendant (B. Lanne, 1982) : la Libye, en 1955.

24 Deux lignes parfaitement droites constituent la frontière tchado-libyenne (fig. 5). L'angle qu'elles forment à leur intersection avec le tropique du Cancer avait déjà donné lieu, dans les années 1930, à des contestations entre la France et l'Italie, mais le tracé actuel a surtout été remis en cause par le colonel Khadafi, qui revendiquait la bande d'Aozou de manière si assurée qu'il occupa militairement la zone en 1973. Il pensait, dit-on, y trouver du pétrole. Certes, il ne pouvait renier le traité de Tripoli (10 août 1955) par lequel son pays reconnaissait le tracé colonial. Mais il disait s'appuyer sur un accord secret signé en 1972 par l'ancien président tchadien Tombalbaye (traité assorti d'une promesse d'aide de 23 milliards de F CFA, soit près de 100 millions de dollars de l'époque), par lequel la frontière méridionale de la Libye

redevenait celle qui avait été dessinée par Mussolini et Laval pour le traité de Rome de janvier 1935.

- 25 Pour le Tchad des années 1970, cette lointaine région du Tibesti était surtout un sanctuaire pour la rébellion nordiste. Mais lorsque celle-ci s'empara du pouvoir central en 1979, il ne fut plus question de laisser cette partie du territoire à l'ancien allié libyen, qui avait commencé à la faire figurer sur ses propres cartes géographiques comme partie intégrante de son territoire.
- 26 C'est aujourd'hui le *statu-quo*, chaque partie semblant se désintéresser d'une zone caillouteuse et désertique, apparemment peu riche en pétrole, et simplement parcourue par quelques milliers de nomades qui s'accommodent fort bien du non-droit.
- 27 Plus à l'ouest, c'est en 1985 qu'éclata le conflit frontalier sur la région de l'Agèscher entre le Mali et le Burkina-Faso (M. Foucher, 1994, p. 176-182). La crise couvrait depuis assez longtemps puisque le Mali avait déjà obtenu plusieurs rectifications du tracé frontalier (fig. 6), mais elle fut exacerbée par les sécheresses successives des années 1970 qui « poussèrent » plus fortement que d'habitude les éleveurs maliens vers les points d'eau et les pâturages du nord du Burkina.
- 28 Les deux points de vue, dans leur implacable logique, étaient inconciliables : pour les uns, cette bande de l'Agèscher était malienne puisque les populations qui l'occupaient (même saisonnièrement) venaient du Nord ; pour les autres, ces populations étaient burkinabè puisqu'elles étaient (passagèrement) recensées dans une région du Burkina...
- 29 L'arbitrage fut confié à la Cour Internationale de La Haye qui, dans son arrêt du 22 décembre 1986, précisa simplement le tracé colonial en s'appuyant sur des documents établis par les administrateurs de l'époque et qui se référaient à des indicateurs relativement triviaux, même s'ils étaient symboliquement chargés : des mares saisonnières, des arbres sacrés, des affleurements granitiques, etc.
- 30 Les exemples tchado-libyen et burkinabè-malien illustrent bien les difficultés qui se feront jour lorsque les conflits frontaliers deviendront un thème mobilisateur pour des Etats confrontés, par exemple, à des crises intérieures. Dans chacun des cas évoqués, l'une au moins des parties a naturellement rejeté la validité des tracés coloniaux au motif qu'ils avaient été établis sans l'aval des habitants concernés. Il est à craindre que cette argumentation, qui n'est pas irrecevable, prenne du poids lorsque le dogme de l'intangibilité des frontières coloniales ne pourra plus être soutenu par l'O.U.A.
- 31 C'est indirectement un problème de frontière qui a causé, en Côte-d'Ivoire, depuis 1999, une grave crise politique intérieure marquée par un coup d'Etat, plusieurs tentatives avortées de renversement du pouvoir en place, et surtout une tension xénophobe dont ce pays ne semblait pourtant pas traditionnellement porteur (C. Bouquet, 2002).
- 32 Inquiète de la popularité croissante d'un leader politique du nord (Alassane Ouattara), une partie de la classe politique ivoirienne avait, dès 1995, emboîté le pas à l'ex-président Henri Konan Bédié lorsque celui-ci avait suggéré que, pour être élu à la présidence de la République, il fallait apporter de sérieuses garanties de nationalité. Malgré sa mise à l'écart lors du putsch du 24 décembre 1999, cette préoccupation devint obsessionnelle au point que, depuis juillet 2000, la nouvelle Constitution exige pour briguer la magistrature suprême, non seulement qu'on soit ivoirien de naissance, mais également de père et de mère ivoiriens et qu'on ne se soit jamais prévalu d'une autre nationalité.
- 33 Cette clause exclut Alassane Ouattara du jeu politique, mais aussi, par extension, une partie importante des citoyens habitant le nord du pays, car l'actuel Burkina Faso, anciennement Haute-Volta, faisait partie au même titre que la Côte-d'Ivoire de l'Afrique Occidentale Française, et le brassage des populations entre les deux pays n'a jamais connu de limites, fussent-elles dénommées frontières.
- 34 Mis en application lors de l'élection présidentielle d'octobre 2000, mais également à l'occasion des élections législatives organisées en décembre de la même année, cet ostracisme a exclu de la compétition démocratique le parti d'Alassane Ouattara, l'une des trois grandes

formations politiques du pays (le R.D.R., Rassemblement des Républicains, qui arriva ensuite en tête aux élections municipales). Cela a entaché sérieusement le crédit du gouvernement issu des deux premières consultations.

35 Mais, au-delà de basses manipulations politiques assez courantes dans la sous-région, on relève ici le risque d'un repli nationaliste paradoxal à l'intérieur de frontières imposées de l'extérieur, et la montée concomitante d'une vague xénophobe qui, d'une part, a rendu précaire la situation de centaines de milliers de « vrais » Burkinabè⁴, et d'autre part a jeté la suspicion sur les Ivoiriens du nord, génériquement baptisés *Dioula* et amalgamés au cas d'Alassane Ouattara. Un curieux concept d'ivoirité fit son apparition, chargé d'intolérance et parfois de haine au point que des manifestations d'hostilité et même des ratonnades anti-dioula et anti-burkinabè eurent lieu dans certaines grandes villes du pays. Au plus fort de la crise, des risques de sécession ont d'ailleurs été clairement pointés par les presses nationale et internationale, et, à moyen terme, cette hypothèse risque de ressurgir⁵.

36 Dans un tel cas de figure, la légitimité des frontières coloniales ne pèserait plus très lourd, et la contagion guetterait bon nombre d'Etats voisins.

Le virtuel crée l'informel

37 S'il est vrai que les populations de l'Afrique subsaharienne n'ont pas été associées à la délimitation de leurs territoires nationaux, il est tout aussi vrai qu'elles ignorent superbement leurs frontières : au premier degré en les traversant avec des troupeaux à la recherche d'eau et de pâturages ; au second degré en y faisant transiter, dans tous les sens, des denrées et des produits de contrebande.

38 Un assez bon exemple de « récupération » d'une frontière à des fins économiques vient du petit peuple des Buduma, insulaires du lac Tchad, éleveurs traditionnels de bovins, qui avaient apparemment traversé les siècles de l'empire du Kanem-Bornu à l'abri de leurs îles sans être vraiment concernés par la marche de l'histoire, allant même jusqu'à ignorer l'Islam à l'aube du XX^e siècle (C. Bouquet, 1990). Les frontières coloniales passaient sous leurs pirogues sans les émouvoir (fig. 7) jusqu'à la grande crue de 1956 qui décima leurs troupeaux.

39 Ils se mirent alors à la pêche, activité méprisée jusque-là mais qui devenait attractive pour eux, d'une part parce qu'ils étaient coutumièrement les maîtres des eaux, ensuite parce que leurs voisins kanuri du sud-ouest du lac étaient devenus des Nigériens par le miracle de l'Indépendance en 1957, et donc de véritables étrangers protégés par des « frontières », barrières monétaires, fiscales et douanières qu'il pouvait être lucratif de transgresser, notamment en livrant du poisson en contrebande.

40 Cela fut fait, à une échelle de plus en plus grande, au point que les Buduma sont désormais tous pêcheurs et de plus en plus commerçants de poisson, au sein de circuits interlopes qui intègrent naturellement tous les représentants de l'Etat nigérian présents sur les rives, notamment les douaniers qui font de la corruption leur occupation première. L'énorme marché de consommation du Nigéria est une telle pompe aspirante pour un produit comme le poisson (fumé ou séché), notamment grâce aux progrès des communications intérieures, que les Buduma écument également le bas-Chari. En contrepartie, ils gagnent de grandes quantités de *nairas*, monnaie sans grande valeur qu'ils échangent immédiatement contre des produits manufacturés parfois surprenants pour qui connaît les villages et campements de leur monde insulaire, mais les bicyclettes, motocyclettes ou téléviseurs *made in Taiwan* ainsi drainés deviennent une nouvelle monnaie d'échange pour acheter du bétail, payer la dot et donner à l'économie locale un dynamisme entièrement dû à l'existence d'une frontière.

41 Les populations agni de la frontière ivoiro-ghanéenne ont saisi la même opportunité, mais sur une base moins virtuelle puisque plusieurs bornages successifs officiels ont matérialisé aux yeux des habitants l'existence théorique d'une limite (B. Stary, 1998). Le déplacement des bornes au gré des humeurs individuelles a même été une pratique assez courante chez les paysans de cette région, jusqu'en 1970 où une haie de tecks et de *gmelinas* a été plantée du

sud au nord sur plus de 300 km pour signifier une fois pour toutes l'existence d'une barrière (internationale).

42 Ici, les échanges illicites sont doubles. Il y a d'abord le commerce des produits de rente (cacao et café) qui ont longtemps bénéficié en Côte-d'Ivoire de prix garantis par une Caisse de Stabilisation plus élevés qu'au Ghana. En conséquence, nombre de petits planteurs ghanéens écoulaient à meilleur prix leurs produits par le canal de pisteurs ivoiriens qui faisaient encore un bénéfice par rapport au tarif officiel. Chacun y trouvant son compte, le cacao ghanéen a représenté jusqu'à 15% des exportations ivoiriennes dans les années 1980. Malgré la libéralisation des filières, ce courant n'est pas tari.

43 Et puis, du fait des écarts de richesse entre les deux pays, les marchandises générales étaient sensiblement moins chères au Ghana, jusqu'à moitié moins avant la dévaluation du franc CFA en 1994. Plusieurs marchés se sont donc installés à proximité immédiate de la frontière, avec des infra-structures induites telles que gares routières, restaurants, hôtels. Les vendeurs sont ghanéens et les acheteurs ivoiriens, maillons de petits circuits capillaires mais aussi de réseaux ethniques plus vastes, desservant Abidjan et les grandes villes de Côte-d'Ivoire, mais pouvant atteindre l'échelle trans-étatique (avec des ramifications jusqu'à Lomé ou Lagos). Les transactions portent sur des quantités considérables de produits variés, allant des émaillés de quincaillerie, aux pagnes, piles, fripes, petit électro-ménager ou audio-visuel. On a également vu apparaître, jusque sur les marchés les plus isolés des marges frontalières, du riz thaïlandais à des prix très compétitifs.

44 Là encore, cette dynamique économique a des effets d'entraînement, car elle relève de ce secteur informel qui segmente à l'infini les circuits de distribution et assure donc des retombées financières considérablement démultipliées, y compris vers les agents de l'Etat qui prélèvent au passage, pour pallier le gel de leurs salaires, une « taxe » illégale mais paradoxalement réglementée par cet étrange « milieu ». Tout au long de la frontière ivoiro-ghanéenne, des croissances démographique et urbaine spécifiques témoignent de la vitalité de ces activités de contrebande, nées d'une différenciation artificiellement établie de part et d'autre d'une haie de tecks...

45 On pourrait également citer, parmi beaucoup d'autres, l'exemple du commerce transfrontalier assuré par les femmes yoruba entre le Nigéria et le Bénin (R. Akpaki, 1999). Les échanges portent sur l'essence de contrebande, qui quitte le Nigéria aussi bien dans de simples bouteilles que dans des camions citernes, contre des produits alimentaires venant parfois de loin (viande congelée de l'Union européenne, riz de Chine ou de Malaisie, sucre français, sardines à l'huile marocaines) mais fort prisés par ce marché anglophone de 110 millions de consommateurs (L. Caramel, 2001, p. VI).

46 Des dizaines de milliers de personnes vivent de ces petits trafics le long de cette frontière, beaucoup plus si l'on additionne toutes les « périphéries nationales » concernées en Afrique subsaharienne (O. Igue, 1989 et A. Hallaire, 1989). Ils s'inscrivent dans une logique économique marginale, mais redoutable puisqu'elle propose aux Etats le double défi de « freiner la construction nationale dans la mesure où chaque Etat n'est plus en mesure de contrôler l'intégralité de son territoire, et de s'opposer aux tentatives d'intégration régionale en Afrique de l'ouest » (B. Stary, 1994, p. 41).

47 C'est néanmoins toute une population qui bénéficie de la redistribution ci-dessus décrite, et l'intérêt n'est pas négligeable dans un contexte de crise de l'agriculture et de fermeture des fonctions publiques. C'est aussi une organisation de l'espace qui se tient à l'écart de tout contrôle et, *a fortiori*, de toute planification préalable de l'occupation du sol. Ces marges frontalières échappent largement à l'emprise des Etats (dont les agents sont intégrés dans les circuits interlopes), et dépendent donc des initiatives personnelles et privées pour tout ce qui relève normalement des services publics, notamment en matière de santé, d'assainissement, et de maintien de l'ordre. On pourrait parler d'informel à l'état brut.

- 48 Alors que les pays occidentaux disposent de frontières qu'ils ont généralement conquises au fil des siècles par des guerres ou de multiples négociations, les pays de l'Afrique subsaharienne ont hérité de tracés établis par les colonisateurs il y a à peine cent ans. L'appropriation des espaces frontaliers est donc relativement récente, de même que la distinction identitaire que peuvent générer ces limites.
- 49 Autour de frontières aussi peu assurées, ce sont de véritables bandes de marginalité qui sont apparues, fruit de la réactivité socio-économique naturelle des populations concernées. Il s'agit de terres de fermentation, donnant lieu aussi bien à des trafics commerciaux ingénieux qu'à des contestations territoriales de nature politique. C'est donc l'instabilité qui prévaut si l'on tente une mise en perspective.
- 50 Pour essayer de savoir comment vont évoluer toutes ces « périphéries », qui semblent paradoxalement être devenues « centres », on est tenté d'aller chercher du côté de la mise au moule annoncée, qui se cache sous le nom de mondialisation. Il est clair que le nouvel ordre économique mondial ne pourra se satisfaire longtemps de tous ces mouvements désordonnés qui, échappant à tout contrôle étatique, jouent avec la libéralisation, empruntent des circuits prohibés, déversent sur les marchés d'énormes quantités de produits de contrefaçon (notamment des médicaments), et cassent les prix des marchandises occidentales en important clandestinement d'Asie tout ce dont les pauvres gens croient avoir besoin. Quand et comment les firmes multinationales reprendront-elles la maîtrise de ces marchés éparpillés ? Y ont-elles intérêt ?
- 51 En attendant, les populations concernées prouvent leurs capacités à se soustraire ou à s'adapter aux interventions extérieures, et à faire prévaloir une réactivité locale sur des normes globales.

Bibliographie

- AKPAKI Roger**, 1999 – Communication présentée au Colloque « *Etre étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle* ». Université de Paris 7, Paris, décembre.
- BOUQUET Christian**, 1982 – *Tchad, genèse d'un conflit*. L'Harmattan, Paris, 254 p.
- BOUQUET Christian**, 1990 – *Insulaires et riverains du lac Tchad*. L'Harmattan, Paris, 2 vol., 412 + 464 p.
- BOUQUET Christian**, 2002 – Côte-d'Ivoire : quatre consultations pour une transition. *Afrique Politique*, Paris, juin, p. 313-342.
- CARAMEL Laurence**, 2001 – Entre le Bénin et le Nigéria, la contrebande fait vivre des dizaines de milliers de personnes. *Le Monde de l'Economie*, Paris, 25 septembre, p. VI
- CLAPHAM Christopher**, 1998 – Frontières et Etats dans le nouvel ordre africain. In : BACH Daniel, dir. – *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Karthala, Paris, p. 77-94.
- FOUCHER Michel**, 1994 – *Fronts et frontières*. Fayard, Paris, 692 p.
- HALLAIRE Antoinette**, 1989 – L'intérêt d'une frontière : l'exemple des Monts Mandara (Cameroun/Nigéria). In : *Tropiques, lieux et liens. Florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sautter*. ORSTOM, Paris, p. 589-593.
- IGUE John O.**, 1989 – Le développement des périphéries nationales en Afrique. In : *Tropiques, lieux et liens. Florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sautter*. ORSTOM, Paris, p. 594-605.
- LANNE Bernard**, 1982 – *Tchad-Libye, la querelle des frontières*. Karthala, Paris, 212 p.
- MEYNIER Général**, 1947 – *La Mission Joalland-Meynier*. Editions de l'Empire français, Paris.
- ROLLAND Jacques-Francis**, 1976 – *Le Grand Capitaine*. Grasset, Paris, 268 p.
- STARY Bruno**, 1994 – Une petite ville ivoirienne dans sa spécificité géographique : Niablé, étude d'un espace frontalier. ORSTOM, Petit-Bassam (Notes et Travaux du GIDIS).

STARY Bruno, 1998 – Rentes et ressources frontalières : le cas des échanges Ghana-Côte d'Ivoire. In : BACH Daniel, dir. – Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne. Karthala, Paris, p. 243-255.

Notes

1- « Pourquoi avoir abandonné le plateau au sud de Ngaoundéré, où pas un allemand n'a inscrit sa trace, et une partie de cette Sanga, notée tout entière sur les cartes par des mains françaises ? (...) C'est là un effet de ce petit jeu de hasard auquel s'est tant complue la diplomatie européenne et qui consiste à se partager un morceau d'Afrique avant de savoir ce qu'il contient » écrivait H. Schirmer dans les Annales de Géographie, en 1895 (p. 497).

2- Le Grand Capitaine, de J. F. Rolland, est la version romancée de cette tragique épopée, par ailleurs décrite de manière plus « officielle » dans La mission Joalland-Meynier, du général Meynier.

3- La fragilité a été plus marquée en Afrique centrale et orientale (Somalie, Ethiopie, Katanga, Rwanda, Burundi, Soudan, etc.) Voir Clapham Christopher, 1998, p.85.

4- D'après le recensement de 1998, il y a 2 238 548 Burkinabè en Côte-d'Ivoire, soit près de 15% de la population totale du pays.

5- Cette hypothèse est aujourd'hui une quasi-réalité.

Pour citer cet article

Référence électronique

Christian Bouquet, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 222 | Avril-Juin 2003, mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index870.html>

À propos de l'auteur

Christian Bouquet

Maître de conférence, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Issu de la Conférence de Berlin (février 1885), le découpage politique de l'Afrique correspond davantage aux ambitions hégémoniques des puissances européennes qu'aux identités et solidarités des populations locales. Le tracé des frontières, avalisé aux indépendances par l'Organisation de l'Unité Africaine, est donc une construction largement artificielle. Il en a résulté des conflits frontaliers qui, s'ils se généralisaient, pourraient rapidement déboucher sur une recomposition territoriale inédite, mais aussi une dynamique économique très florissante autour de la contrebande et de la corruption. Les périphéries vont-elles devenir des centres ?

Mots clés : contrebande, territoire, Afrique subsaharienne, conflit, frontière, identité

Artificiality of the borders in subsaharian Africa - At the Conference of Berlin in February 1885, the political division of Africa was decided. This division agrees with the hegemonic

ambitions of European powerful countries much more than with local identities and solidarities. The border lines which have been validated at the independences by the OUA are really artificial. The result is that conflicts appeared at the frontier zone. If those conflicts would become general, we could fear for a new territorial sharing and an unofficial flourishing economy based on smuggling and corruption. Will the borders become centers ?

Keywords : conflict, frontier, identity, smuggling, territory, West Africa